



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 026

Le lundi 8 août 2022

Président : M. Peter Schiefke



Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités

Le lundi 8 août 2022

• (1405)

[Traduction]

Le président (M. Peter Schiefke (Vaudreuil—Soulanges, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 26^e réunion du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités. Conformément à l'article 106(4) du Règlement, quatre membres du Comité ont demandé qu'une réunion soit organisée pour discuter de leur demande d'étudier les retards et les annulations dans les aéroports.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride conformément à l'ordre de la Chambre adopté le jeudi 23 juin 2022. En ce qui concerne les députés présents dans la salle — même s'il ne semble pas y en avoir, je vais quand même le mentionner —, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. En ce qui concerne les députés qui participent à la séance à l'aide de Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole, et nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

Nous allons maintenant commencer par ouvrir la discussion sur la demande de réunion. Cela dit, je vais céder la parole à Mme Lantsman.

Madame Lantsman, vous avez la parole.

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président. Je serai brève.

Je pense que le chaos qui règne à l'aéroport international Pearson de Toronto a atteint un niveau déplorable. Pearson a été classé comme le pire aéroport au monde en ce qui concerne les retards de vol, et Montréal occupe la deuxième position. Ce classement a été effectué en juillet, des mois après que le gouvernement ait été mis au courant de cette pagaille prévisible.

Des témoignages entendus par le Comité nous ont prévenus que le trafic de passagers allait exploser cet été. Nous avons observé d'énormes files d'attente dans les aéroports au début du mois d'avril, et j'estime qu'à ce stade, il est inacceptable que le gouvernement soit pris par surprise par la situation ou qu'il continue de dire aux Canadiens qu'il s'emploie à résoudre ce problème.

Tous les signaux d'alarme étaient là, et un plan devrait au moins avoir été élaboré en vue de résoudre les problèmes vécus par les passagers que nous observons maintenant, qui surviennent toujours et qui n'ont pas été diminués de manière substantielle. L'actualité internationale a couvert cette histoire. Nos propres médias ont documenté les retards. Des Canadiens ordinaires continuent d'afficher des photos — et ce, pas plus tard qu'hier à Montréal — alors qu'ils attendent de monter à bord des avions ou d'entrer dans les salles des douanes. Nous sommes d'avis que le ministre devrait s'attaquer aux

problèmes critiques auxquels font face nos aéroports, afin que les Canadiens puissent comprendre que le gouvernement fait quelque chose pour réparer les dégâts et qu'il ne se contente pas d'attendre la fin de la haute saison des voyages dans le but d'esquiver davantage ses responsabilités.

Je pense que l'aéroport Pearson et la région du Grand Toronto se distinguent statistiquement par leurs mauvais résultats, suivis de près par Montréal. Ces statistiques sont bien connues, puisqu'elles figurent dans de grandes publications internationales comme le *New York Times*, le *Wall Street Journal* et la BBC. Je pense que cela pose un problème épineux pour notre secteur touristique et notre économie dans son ensemble, et je crois donc qu'il est temps pour le ministre de faire le point devant notre comité.

À ce titre, monsieur le président, j'aimerais présenter la motion suivante, qui était également énoncée dans la lettre des membres du Comité que vous avez reçue:

Que le ministre des Transports compare devant le Comité pendant pas moins de deux heures, afin de discuter des retards et annulations dans les aéroports, d'ArriveCAN et des mesures réimposées aux voyageurs. Que cette rencontre ait lieu au plus tard le 22 août 2022, et que, si possible, cette rencontre soit télévisée.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, madame Lantsman.

Après avoir parlé avec tous les partis, je crois que la motion est appuyée. Par conséquent, je demanderais simplement à tous les députés s'ils voient des objections à ce qu'elle soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le président: Chers collègues, le greffier a signalé que le 22 août tombe pendant la prochaine période cruciale de travaux de maintenance du système...

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le président, j'aurais voulu que nous fassions la lecture de la motion avant son adoption. C'est la raison pour laquelle j'ai levé la main.

Le président: Parlez-vous de la motion?

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Oui, je parle de la motion.

Nous avons entendu Mme Lantsman défendre la motion, mais serait-il possible d'en faire la lecture?

Le président: Mme Lantsman vient de lire le texte de la motion.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: L'a-t-elle lu intégralement?

Le président: Oui.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: D'accord, je vous remercie.

Le président: C'est parfait.

D'accord. Je vous remercie tous de votre participation.

[Traduction]

Chers collègues, le greffier a signalé que le 22 août tombe pendant la prochaine période cruciale de travaux de maintenance qui va du 22 août au 9 septembre. Dans cette optique, nous nous efforçons d'obtenir que le ministre compareisse avant vendredi prochain, soit le 19 août, si vous n'y voyez pas d'objections.

Comme je constate qu'il n'y a aucune autre question à régler, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>